

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_014

OBJET :

COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION

*Signature d'un bail
commercial pour la
cellule n° 5 (2.4) du
village d'artisans de
Saméon avec la société
INDUS'ISOL*

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 29

Procurations : 3

Nombre de votants : 32

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, José DUHAMEL, Luc MONNET

Ont donné pouvoir :

Cathy POIDEVIN, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Sylvain CLEMENT, Thierry BRIDAULT, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Ludovic ROHART, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 19 mai 2025

Délibération BC_2025_014

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

Signature d'un bail commercial pour la cellule n° 5 (2.4) du village d'artisans de Saméon avec la société INDUS'ISOL

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2018_110 du Conseil communautaire relative à la détermination de la politique de location du village d'artisans de SAMEON,

Vu la délibération CC_2019_212 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2019, relative à la politique de location sur le Village d'artisans de SAMEON.

Vu la délibération CC_2025_054 du Conseil communautaire en date du 31 mars 2025, relative à la politique de location sur le Village d'artisans de SAMEON,

Considérant que la politique de location a été revue et que les loyers sont désormais fixés à 40 € HT/m²/an,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 7 mai 2025.

Le village d'artisans de SAMEON comprend huit cellules commerciales aménagées à destination d'artisans, et afin de leur permettre d'effectuer du stockage.

Le montant du loyer est de 40 € HT/m²/an, auxquelles s'ajoutent une provision de charges mensuelles (remboursement taxe foncière, assurance, électricité, entretien des espaces verts et toutes autres charges imputables) évaluées à hauteur de 180 € TTC.

La cellule 5 (2.4) dont la surface est égale à 186 m², moyennant un loyer de 7 440 € HT/an, soit 8 928 € TTC/an.

Soit 620 € HT/mois, soit 744 € TTC /mois.

A cela s'ajoute une provision pour les charges mensuelles évaluées à 150 € HT soit 180 € TTC, soit 1 800€ HT/an et 2 160 € TTC/an.

Soit, un loyer mensuel avec charges de 770 € HT, soit 924 € TTC/mois.

Soit, un loyer annuel avec charges de 9 240 € HT/an, soit 11 088 € TTC/an. ■

Il est envisagé la signature d'un bail commercial d'une durée de neuf ans, avec droit au renouvellement.

INDUS'ISOL fondée en 2018, est une entreprise spécialisée dans la pose de clôture isotherme, de chambre froide..

A ce jour, l'entreprise emploie 5 salariés.

La cellule 5 (2.4) disponible au sein du Village d'artisans à SAMEON répond à leurs besoins.

Le bail devra être signé dans un délai de 3 mois à compter de la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 32 VOTANTS) :

- ***D'autoriser son Président ou son représentant à signer un bail commercial ainsi que tout***

avenant ou document afférant à ce dossier pour la cellule n° 5 (2-4) du village d'artisans de SAMEON, avec la société « INDUS'ISOL » ou toute société qui pourra s'y substituer, dans les conditions ci-dessus énoncées, pour un montant de loyer de 40 € HT/m²/an indexé au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2026, sur la base de l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre de l'année N-1, auquel s'ajoutent les charges

- **Mandater Me MERCIER, notaire à LANDAS pour la rédaction de ce bail commercial,**
- **Mandater Me DEKERLE, huissier de justice à PONT-A-MARCQ pour la réalisation de l'état des lieux.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DUPONT

Signé électroniquement par : Michel DUPONT

Date de signature : 20/05/2025

Qualité : VP RH FINANCES par délégation de



Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUTS

Signé électroniquement par : Luc FOUTS

Date de signature : 21/05/2025

Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_014
Objet :	Signature d_un bail commercial pour la cellule n_5 (2.4) du village d_artisans de Saméon avec la société
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-21 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200041960-20250521-BC_2025_014-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250521-BC_2025_014-DE-1-1_0.xml	text/xml	939 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_014.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250521-BC_2025_014-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 mai 2025 à 11h35min01s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mai 2025 à 11h36min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	21 mai 2025 à 11h37min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2025 à 11h37min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2025 à 11h59min57s	Reçu par le MI le 2025-05-21